



## Avis de recrutement de Pharmaciens BEN-S-CNLS-TP

### I. CONTEXTE

Le Gouvernement du Bénin, dans le souci d'atteindre les Objectifs du Développement Durable 2030, a prévu dans son programme d'actions, des interventions pour assurer à la population une Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Il s'agit de mettre en place des services essentiels de santé de qualité et de réduire la vulnérabilité financière de la population en vue de faciliter l'accès et l'utilisation de ces services. Dans ce cadre, le Bénin a reçu du Fonds Mondial une subvention du projet dénommé « Système Résilient et Pérenne de la Santé (SRPS) ». Cette subvention a pour objectif de renforcer le système de santé en impactant divers volets y compris le niveau communautaire pour permettre un accès universel aux services préventifs et curatifs en vue d'une réduction durable de la mortalité et de la morbidité au sein de la population du Bénin.

Les priorités de la subvention portent sur quatre (4) principaux modules à savoir : le renforcement du système de gestion de l'information et le suivi et évaluation, des ressources humaines pour la santé, y compris les agents de santé communautaire, du système de gestion des approvisionnements et des stocks, des prestations de services intégrés et l'amélioration de la qualité et des stratégies nationales de santé.

### II. POSTES A POURVOIR ET PROFILS REQUIS

Dans la perspective de renforcer la chaîne d'approvisionnement en ressources humaines qualifiées à différents niveaux de la pyramide sanitaire, le Ministre de la Santé recherche **dix-sept (17)** Pharmaciens qui seront répartis de manière suivante :

- trois (3) postes de pharmaciens à l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) ;
- deux (2) postes de pharmaciens à la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ;
- douze (12) postes de pharmaciens dont un par Direction Départementale de la Santé (DDS).

#### 1. Mission et attributions

##### **Pour les postes de pharmacien du niveau central**

Sous la supervision du Directeur Général de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) et/ou du Directeur National de la Santé Publique (DNSP), le pharmacien aura pour mission d'assurer la gestion des Approvisionnements et des Stocks des produits de santé ainsi que les questions relatives aux affaires réglementaires à la pharmacovigilance.

- ✓ **En matière de la réglementation et de pharmacovigilance**, le pharmacien devra :
  - appliquer la réglementation en matière pharmaceutique ;
  - participer à l'inspection des établissements pharmaceutiques et laboratoires et de tout autre structure relevant du secteur pharmaceutique ;
  - participer à l'élaboration des textes et normes en matière de régulation pharmaceutique ;
  - participer à la délivrance des visas et autorisations et aux travaux d'enregistrement d'évaluation technique des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ;
  - gérer les retraits, les abrogations et les variations d'Autorisation de Mise sur le Marché ;

- 
- participer à la surveillance post marketing (contrôle qualité, pharmacovigilance...);
  - gérer les alertes (ascendante et descendante) sur les produits de santé.

✓ **En matière de Gestion des Approvisionnements et des Stocks des produits de santé**

Dans le respect des bonnes pratiques de stockage, de distribution et de gestion des produits de santé, le pharmacien devra :

- participer activement à la sélection des médicaments et la quantification des besoins en produits de santé des différentes structures du Ministère de la Santé notamment les programmes de santé et les formations sanitaires ;
- collaborer activement avec les différents acteurs nationaux notamment les programmes de lutte contre les maladies prioritaires dans l'approvisionnement des médicaments et des produits de santé ;
- assurer une bonne gestion des stocks au niveau central ;
- évaluer les risques et proposer des solutions afin d'éviter les ruptures de stocks, les surstocks et les péremptions ;
- veiller à la bonne gestion des stocks des produits de santé à chaque niveau de la pyramide sanitaire ;
- veiller à la disponibilité des produits de santé au niveau des formations sanitaires ;
- veiller au suivi du stock des produits de santé et particulièrement des maladies prioritaires pour éviter les ruptures de stocks, les surstocks et les péremptions ;
- assurer le respect des procédures de gestion des intrants médicaux ;
- superviser les activités de gestion des produits de santé ;
- contribuer à l'amélioration de la remontée des données des niveaux intermédiaire et périphérique ;
- veiller au rapportage des données du système électronique de Gestion de la Logistique (e-SIGL) ;
- mettre en place un réseau fonctionnel d'échange d'expériences et d'informations sur la problématique de la chaîne d'approvisionnement en impliquant le niveau périphérique (pharmaciens, logisticiens, gestionnaires de stock, autorités...).
- participer à la gestion des médicaments et des produits de santé périmés en collaboration avec l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique.

**Pour les postes de pharmacien du niveau départemental**

Sous la supervision des Directeurs Départementaux de la Santé, le pharmacien au niveau des Directions Départementales de la Santé aura pour attributions de :

- collaborer activement avec les différents acteurs nationaux ;
- appuyer le département en matière de gestion des approvisionnements et stocks des produits de santé en respectant les bonnes pratiques de stockage, de distribution et de gestion ;
- assurer une bonne gestion des stocks des produits de santé au niveau départemental ;
- évaluer les risques et proposer des solutions pour éviter les ruptures de stocks, les surstocks et les péremptions ;
- superviser toutes les activités pharmaceutiques des Zones Sanitaires ;
- s'assurer du respect des procédures et des normes en matière de stockage ;

MC

- 
- veiller au rapportage des données du système électronique d'informations de gestion logistique (e-SIGL) ;
  - suivre le stock des dépôts répartiteurs de zone sanitaire (DRZS) ;
  - faire remonter au niveau central les informations critiques sur les stocks ;
  - superviser les activités des logisticiens dans les Dépôts Répartiteurs de Zone Sanitaire ;
  - participer à la mise en place par le niveau central, d'un réseau fonctionnel d'échange d'expériences et d'informations sur la problématique de la chaîne d'approvisionnement ;
  - recueillir des informations sensibles sur l'introduction de contrefaçons pharmaceutiques dans le circuit officiel et le signaler ;
  - participer à la surveillance post marketing (contrôle qualité, pharmacovigilance...) ;
  - assurer toutes autres tâches en lien avec la pharmacie confiées par le supérieur hiérarchique ;
  - participer à la gestion des médicaments et des produits de santé périmés en collaboration avec l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique.

## 2. Profils

### Le/La titulaire du poste doit :

- être de nationalité béninoise ;
- être titulaire d'un doctorat d'Etat en pharmacie ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans ;
- être titulaire d'un master 2 ou Diplôme Inter-Universitaire en gestion des approvisionnements et des stocks /en affaires réglementaires/pharmacovigilance ou tout autre diplôme équivalent (est un atout) ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins (2) ans en gestion des approvisionnements et des stocks /en affaires réglementaires / pharmacovigilance/ou autres disciplines équivalentes ;
- avoir une expérience sur un projet du Fonds Mondial ou tout autre organisme international (serait un atout) ;
- avoir une bonne connaissance du système sanitaire du Bénin ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels MS Office (Excel, Word, PowerPoint) ;
- excellente maîtrise du français (écrit et oral) ;
- être capable de travailler sous pression et de respecter les délais ;
- être capable de travailler en équipe, être rigoureux, précis et méthodique ;
- avoir le sens de l'anticipation ;
- être de bonne moralité.

## III- CONDITIONS D'EMPLOI

- Postes basés dans les douze (12) départements du Bénin.
- Contrat à durée déterminée, allant de la date de prise de service au 30 juin 2022.

M.B



#### IV- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le présent avis sont invités à fournir le dossier comportant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé et précisant l'emploi choisi ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une photocopie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un curriculum vitae détaillé précisant les expériences acquises ;
- une copie légalisée du diplôme requis ;
- une copie des attestations de travail ou des attestations de bonne fin d'exécution pour les travailleurs indépendants.

#### V- DEPOT DE DOSSIER

Les candidatures au titre du présent avis de recrutement seront soumises uniquement sur la plateforme du ministère de la santé par le lien « [emploisante.gouv.bj](http://emploisante.gouv.bj) ».

**Les dossiers de candidature doivent être impérativement postés en ligne pendant la période de deux semaines allant du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2021 à minuit, date de fermeture du site pour le dépôt.**

**Durant la période de soumission des dossiers les candidats peuvent modifier leurs dossiers déjà postés.**

#### VI- MODE DE SELECTION

La sélection se fera en deux étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude des dossiers déposés en ligne ;
- la composition écrite en présentiel ;

Seules les candidats présélectionnés seront invités à la composition écrite par les canaux digitaux et par affichage dans les Directions Départementales de la Santé et au Ministère de la Santé.

#### Notez Bien

- Pour tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à porter leurs préoccupations dans le menu « contact » de la plateforme « [emploisante.gouv.bj](http://emploisante.gouv.bj) ».
- Les diplômes de toutes les candidats déclarés admis à l'issue de la composition, seront soumis à une vérification d'authenticité.
- Les candidats déclarés admis seront soumis à une visite médicale initiale systématique conformément à la législation en vigueur.

Cotonou, le 26 AOÛT 2021



**Benjamin F. B. HOUNKPATIN**  
Ministre de la Santé